

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile,
direction des services de la navigation aérienne*

Décision DSNA/D n° 09-0151 du 3 août 2009 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA0918513S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens »,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Toro, administrateur civil hors classe, sous-directeur finances de la direction des services de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation de signature est donnée à Mmes Isabelle Bachelier, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à Jacqueline Pédron, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bachelier et Jacqueline Pédron, délégation est donnée à Mme Nadiège Maville, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à la liquidation et à l'ordonnement des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bachelier, Jacqueline Pédron et de Mme Nadiège Maville, délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, dans la limite de leurs attributions respectives et de celles du bureau SDFI/D, à l'effet de signer, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 5

Délégation est donnée à M. Kevin Guittet, ingénieur des ponts et chaussées, à Mme Marie-José Andriamonje, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. Laurent Brunel, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Article 6

Délégation de signature est donnée à M. Eric Bruneau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des opérations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Bruneau, délégation de signature est donnée à Mme Anne Frisch, ingénieure des ponts et chaussées, Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, et à M. Damien Bellier, ingénieur des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 8

Délégation de signature est donnée à Mme Annie Coutin, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'information aéronautique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Coutin, délégation est donnée à M. Christian Guibert, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Patrick Dalençon, conseiller d'administration de l'aviation civile, et à M. Jean-Louis Boutet, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 10

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Goupil, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du centre en route de la navigation aérienne Nord jusqu'au 29 septembre 2009, puis à Patrick Mouysset, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Nord à compter du 30 septembre 2009, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Goupil jusqu'au 29 septembre 2009, puis de Patrick Mouysset, à compter du 30 septembre 2009, délégation est donnée à M. Michel Mathias, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, M. François Quessada, conseiller d'administration de l'aviation civile, et M. Francis Segura, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 12

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Guignier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Guignier, délégation est donnée à Mme Isabelle Edard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Dominique Andrivon, conseillère d'administration de l'aviation civile, et à M. Fathi Benkoula, attaché d'administration de l'aviation civile, à compter du 28 septembre 2009, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 14

Délégation de signature est donnée à M. Patrick Mouysset, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est jusqu'au 29 septembre 2009, puis à M. Georges Faure, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du centre en route de la navigation aérienne par intérim du 30 septembre 2009 au 31 octobre 2009, puis à Mme Isabelle Monnier, ingénieure en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est à compter du 1^{er} novembre 2009, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset jusqu'au 29 septembre 2009, puis de M. Georges Faure du 30 septembre 2009 au 31 octobre 2009, puis de Mme Isabelle Monnier à compter du 1^{er} novembre 2009, délégation est donnée à M. Georges Faure, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile (en dehors de la période durant laquelle il exerce les fonctions de chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est par intérim), à M. Gilles Raymond, conseiller d'administration de l'aviation civile, et à Mme Bernadette Ammouche, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 16

Délégation de signature est donnée à Mme Lucette Lasserre, ingénieure des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service et à celle du CESNAC, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitations aériens.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucette Lasserre, délégation est donnée à Mme Sylvie Placier, conseillère d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Claude Lavedrine, attaché principal d'administration de l'aviation civile, et à M. Eric Pinaquy, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 18

Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Medioni, ingénieur en chef des ponts des chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Medioni, délégation est donnée à M. Stéphane Gorin, conseiller d'administration de l'aviation civile, M. Jean-Charles Baisset, attaché d'administration de l'aviation civile à compter du 1^{er} septembre 2009, et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 20

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Renaud Gély, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de l'organisme Roissy-Le Bourget, à l'effet de signer, dans la limite de ses attribu-

tions relatives à l'activité de l'organisme Roissy-Le Bourget et de l'organisme d'Orly-AG, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Renaud Gély, délégation est donnée à M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, à M. Nicolas Cazalis, ingénieur des ponts et chaussées, et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 22

Délégation de signature est donnée à M. Pierre-Yves Huerre, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 23

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Huerre, délégation est donnée à Mme Edith Lancrenon, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Pierre Duriez, assistant d'administration de l'aviation civile, de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 24

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Richard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne Centre-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 25

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Richard, délégation est donnée à Mmes Sylvie Chambon, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et Monique Henriot, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à M. Daniel Bour, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 26

Délégation de signature est donnée à M. Alain Bouteille, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 27

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bouteille, délégation est donnée à M. Lionel Dutartre, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, Mme Béatrice Ianuli, attachée principale d'administration de l'aviation civile, M. Olivier Marfaing, attaché principal d'administration de l'aviation civile, MM. Hervé Breton, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, Gilles Receveur, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à Mme Maryelle Toutain, ingénieure en chef du contrôle de la navigation aérienne, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 28

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Monnier, ingénieure en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Sud-Est jusqu'au 30 octobre 2009, puis à

M. Michel Tardieu, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, chef du service de la navigation aérienne Sud-Sud-Est par intérim à compter du 1^{er} novembre 2009, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 29

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Monnier jusqu'au 30 octobre 2009, puis de M. Michel Tardieu à compter du 1^{er} novembre 2009, délégation est donnée à M. Michel Tardieu jusqu'au 30 octobre 2009, à Mme Sylvie Perrot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Hervé Le-Bot, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne jusqu'au 6 novembre 2009, à M. Laurent Breton, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile à compter du 1^{er} novembre 2009, à M. Gérald Destremx, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et Mme Edith Pelous ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 30

Délégation de signature est donnée à M. Olivier Jouans, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 31

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Jouans, délégation est donnée à M. Henri-Xavier Tonnerre, attaché principal d'administration de l'aviation civile, et à Mme Joëlle Tartas, assistante d'administration de l'aviation civile, de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 32

Délégation de signature est donnée à M. Loïc Moisan, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne océan Indien, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 33

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc Moisan, délégation est donnée à Mme Mylène Joseph, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Madjidou Hamidou, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 34

Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Nord-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 35

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Jacquemin, délégation est donnée à M. Claude Faesch, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'aviation civile, et à Mme Solange Sudermann, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 36

Délégation de signature est donnée à M. Nicolas Dubois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Sud jusqu'au 6 septembre 2009, puis à Mme Evelyne

Berthou, chef du service de la navigation aérienne Sud à compter du 7 septembre 2009, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 37

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Dubois jusqu'au 6 septembre et de Mme Evelyne Berthou à compter du 7 septembre 2009, délégation est donnée à Mme Nathalie Laleve, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à Mme Patricia Marek, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 38

Délégation de signature est donnée à M. Christian Kerlan, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 39

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Kerlan, délégation est donnée à Mme Adeline Robert, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 40

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Guivarc'h, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service de la navigation aérienne Antilles Guyane, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 41

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Guivarc'h, délégation est donnée à Mme Catherine Segay, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à Mme Guylène Kneur, assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 42

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Merlo, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur de la technique et de l'innovation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 43

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Merlo, délégation est donnée à M. Fernand Rodolause, ingénieur général des ponts et chaussées, Mme Muriel Preux, ingénieure en chef des ponts et chaussées, et M. Jean-Marc Fernandez de Grado, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 44

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe Merlo et Fernand Rodolause, Mme Muriel Preux et M. Jean-Marc Fernandez de Grado, délégation est donnée à M. Pierre Lenguin, conseiller d'administration de l'aviation civile, M. Samuel Macari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, M. Sébastien Rolland, attaché d'administration de l'aviation civile, et à Mlle Marie-Hélène Tura, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens.

Article 45

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe Merlo et Fernand Rodolause, Mme Muriel Preux et M. Jean-Marc Fernandez de Grado, délégation est donnée à M. Jean-Marc Alliot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget contrôle et exploitation aériens.

Article 46

La décision n° 09-024 modifiée du 30 janvier 2009 est abrogée.

Article 47

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 48

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.
Fait à Paris, le 3 août 2009.

Le directeur des services de la navigation aérienne,
M. GEORGES